



Journal



Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Kyoto (Japon), 7-12 mars 2021

Programme des séances¹

www.crimecongress.org

Séances officielles

Mercredi 10 mars 2021

Plénière

[diffusion sur le Web]

9 heures-11 heures

10^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale [point 4]

[A/CONF.234/5](#)

[A/CONF.234/15](#)

[A/CONF.234/PM.1](#)

[A/CONF.234/CRP.1](#)

[A/CONF.234/CRP.3](#)

[A/CONF.234/CRP.5](#)

[A/CONF.234/CRP.10](#)

[A/CONF.234/NGO.3](#)

¹ Tous les horaires indiqués sont ceux de Kyoto.

Le *Journal* du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale paraît tous les matins. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser à la Secrétaire du Congrès :

M^{me} Jo Dedejne (jo.dedejne@un.org), s/c M^{me} Madina Abubeker (madina.abubeker@un.org)

Prière de consulter les [informations relatives à la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents](#).



13 heures-15 heures 11^e séance

Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale [point 4] (*suite*)

16 heures-18 heures 12^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha [point 5]

[A/CONF.234/6](#)
[A/CONF.234/12](#)
[A/CONF.234/13](#)
[A/CONF.234/14-E/CN.15/2020/14](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.7](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.5](#)

Comité I

 [diffusion sur le Web]

9 heures-11 heures 6^e séance

Salle annexe (Annex Hall) et plateforme en ligne

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5] (*suite*)

[A/CONF.234/10](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/PM.1/1](#)
[A/CONF.234/PM.2/1](#)
[A/CONF.234/PM.3/1](#)
[A/CONF.234/PM.4/1](#)
[A/CONF.234/PM.5/1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.7](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.5](#)

Comité II

 [diffusion sur le Web]

13 heures-15 heures 4^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Atelier 4 « Les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité » [point 6]

[A/CONF.234/11](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/PM.1/1](#)
[A/CONF.234/PM.2/1](#)
[A/CONF.234/PM.3/1](#)
[A/CONF.234/PM.4/1](#)
[A/CONF.234/PM.5/1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.4](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.6](#)
[A/CONF.234/CRP.8](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.4](#)

16 heures-18 heures 5^e séance

Atelier 4 [point 6] (*suite*)

Autres activités

Les informations ci-dessous sont reproduites telles qu'elles ont été reçues et n'impliquent l'expression d'aucune opinion ou approbation de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Mercredi 10 mars 2021

Manifestations spéciales	Pour de plus amples informations sur les manifestations spéciales, veuillez consulter le site Web suivant : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/special_events.html Veuillez noter que toutes les manifestations spéciales se dérouleront sans présence physique des participantes et participants.	Plateforme en ligne
Réunions subsidiaires	Pour de plus amples informations sur les réunions subsidiaires et pour obtenir le programme, veuillez consulter le site Web suivant : http://www.un-congress.org/ Veuillez noter que toutes les réunions subsidiaires se dérouleront sans présence physique des participantes et participants.	Plateforme en ligne
Expositions	Pour de plus amples informations sur les expositions et pour obtenir le programme, veuillez consulter le site Web suivant : http://www.moj.go.jp/KYOTOCONGRESS2020/en/programme/exhibitions.html	Plateforme en ligne

Prochaines séances

Jeudi 11 mars 2021

Plénière

9 heures-11 heures 13^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha [point 5] (*suite*)

[A/CONF.234/6](#)
[A/CONF.234/12](#)
[A/CONF.234/13](#)
[A/CONF.234/14-E/CN.15/2020/14](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.7](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.5](#)

13 heures-15 heures 14^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Coopération internationale et assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité [point 6] :

- a) Le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ;
- b) Les formes de criminalité nouvelles et émergentes.

[A/CONF.234/7](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.4](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.6](#)
[A/CONF.234/CRP.8](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.4](#)

16 heures-18 heures 15^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Coopération internationale et assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité [point 6] (*suite*)

Comité II

9 heures-11 heures 6^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Atelier 4 « Les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité » [point 6] (*suite*)

[A/CONF.234/11](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/PM.1/1](#)
[A/CONF.234/PM.2/1](#)
[A/CONF.234/PM.3/1](#)
[A/CONF.234/PM.4/1](#)
[A/CONF.234/PM.5/1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.4](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.6](#)
[A/CONF.234/CRP.8](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.4](#)

Comité I

13 heures-15 heures 7^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Adoption du rapport du Comité I

[A/CONF.234/L.3](#)
[A/CONF.234/L.3/Add.1](#)

Comité II

16 heures-18 heures 7^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Adoption du rapport du Comité II

[A/CONF.234/L.4](#)
[A/CONF.234/L.4/Add.1](#)

Avis

Mercredi 10 mars 2021

Pouvoirs

Les délégations sont instamment priées de communiquer leurs pouvoirs pour le Congrès à M^{me} Ayako Sakonji (ayako.sakonji@un.org), bureau 558, avant le jeudi 11 mars à midi.

Aperçu des séances officielles

Mardi 9 mars 2021

Plénière

7^e séance

Débat de haut niveau (*suite*)

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur J. Antonio Marcondes de Carvalho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Des déclarations ont été faites par Monsieur Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; Monsieur Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires économiques et sociales ; Monsieur Luís Carrilho, Commissaire de la police des Nations Unies, Conseiller et Directeur de la Division de la Police du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, au Département des opérations de paix ; Madame Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ; Monsieur Cornelis P. De Joncheere, Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) ; Madame Dubravka Simonovic, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences ; Madame Ivonne Higuero, Secrétaire générale du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; Monsieur Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Madame Diene Keita, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe (Programme) du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Son Excellence Monsieur Robinson Njeru Githae, Ambassadeur et Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne ; Monsieur Houlin Zhao, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; Madame Adriana Blanco Marquizo, Chef du secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; Madame Antonia Marie De Meo, Directrice de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ; Madame Kayo Ishihara, Directrice adjointe de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) ; Monsieur Phiset S-Ardyen, Directeur exécutif de l'Institut thaïlandais pour la justice (TIJ) ; Monsieur Ladislav Hamran, Président de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (EUROJUST) ; Monsieur Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ; Madame Hanne Juncher, Secrétaire exécutive du GRECO (Groupe d'États contre la corruption) et Chef du Département d'action contre la criminalité de la Direction générale Droits de l'homme et État de droit du Conseil de l'Europe ; Monsieur Spyridon Flogaitis, Directeur de l'Organisation européenne de droit public ; Monsieur Thomas Stelzer, Doyen et Secrétaire exécutif de l'Académie internationale de lutte contre la corruption ; Monsieur Jürgen Stock, Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ; Monsieur Jock Hoi Lim, Secrétaire général du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; Madame Jan Beagle, Directrice générale de l'Organisation internationale de droit du développement ; et Son Excellence Monsieur Karim Darwish, Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM).

L'observateur de l'État de Palestine a fait une déclaration en vertu de son droit de réponse.

8^e séance

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur Jalal E. A. Alashi, Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Débat de haut niveau (*suite*)

Des déclarations ont été faites par Son Excellence Monsieur Nayef Falah M. Al Hajraf, Secrétaire général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) ; Monsieur Yuri Chikhanchin, Président du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG) ; Monsieur Enrique Gil Botero, Secrétaire général de la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains ; et Madame Anna Alvazzi del Frate, Présidente de l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du

crime et la justice pénale (déclaration au nom du Groupe des organisations non gouvernementales).

« Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique » [point 3]

Le Congrès a entamé l'examen du point 3, intitulé « Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique ».

Des déclarations ont été faites par les représentantes ou représentants du Japon, de la Chine, de la Thaïlande, du Honduras, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Viet Nam, du Nigéria, des Philippines, de l'Argentine et du Maroc.

Une déclaration a également été faite par la représentante de la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale.

9^e séance

« Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique » [point 3] (*suite*)

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur Takeshi Hikihara, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Des déclarations ont été faites par les représentantes ou représentants du Canada, de l'Italie, de la Roumanie, d'Israël, de l'Angola, de la Finlande et du Mexique.

Des déclarations ont été faites par les représentants de la International Association for the Advancement of Innovative Approaches to Global Challenges (au nom de la Coalition of Faith based Organizations) et de l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Comité II

1^{re} séance²

Le Comité II est présidé par Monsieur Matti Joutsen (Finlande).

Monsieur Luigi Ripamonti, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, a été élu Rapporteur.

Atelier 2 « La réduction de la récidive : repérer les risques et concevoir des solutions » [point 4]

L'atelier a été animé par Monsieur Takeshi Seto, Directeur de l'UNAFEL.

Des observations liminaires ont été faites par Monsieur Kittipong Kittayarak, de l'Institut thaïlandais pour la justice.

Le discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur Fergus McNeill, de l'Université de Glasgow.

Des présentations ont été faites par les intervenantes et l'intervenant suivants : Madame Vera Tkachenko (ONUDC) ; Madame Mariana Martin (Namibie) ; Monsieur Emiliano Blanco (Argentine) ; et Madame Heidi Bottolfs (Norvège).

2^e séance³

Atelier 2 « La réduction de la récidive : repérer les risques et concevoir des solutions » [point 4] (*suite*)

Le discours d'ouverture a été prononcé par le Président du Comité II, Monsieur Matti Joutsen (Finlande).

² Tenue le 8 mars de 13 heures à 15 heures.

³ Tenue le 8 mars de 16 heures à 18 heures.

Des présentations ont été faites par les intervenantes et l'intervenant suivants : Madame Jennifer Oades (Canada) ; Madame Jana Špero (Croatie) ; Madame Teresia Matheka (Kenya) ; et Monsieur Manuel Co (Philippines).

3^e séance⁴

Atelier 2 « La réduction de la récidive : repérer les risques et concevoir des solutions » [point 4] (*suite*)

Des présentations ont été faites par les intervenantes et intervenants suivants : Monsieur Shoji Imafuku (Japon) ; Madame Sodiqa Williams (Safer Foundation) ; Madame Olivia Rope (Penal Reform International) ; Monsieur Ali Reunanen (KRIS) ; et Madame Maria Cristina Mattei (Hedayah).

Comité I

4^e et 5^e séances

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5]

Un résumé des séances tenues dans le cadre du Comité I figurera dans le Journal n° 6, qui paraîtra le 11 mars.

⁴ Tenue le 9 mars de 9 heures à 11 heures.

Informations générales

Les délégations sont invitées à se référer au document intitulé « Informations à l'intention des personnes participant au Congrès » (A/CONF.234/INF/1/Rev.1) ainsi qu'aux informations disponibles sur le site Web du Congrès : <https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/about.html>.

Inscriptions et pouvoirs

Comme en disposent les articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur provisoire du quatorzième Congrès (A/CONF.234/2), la délégation de chaque État participant au Congrès comprend un ou une chef de délégation, ainsi que les représentantes et représentants, les suppléantes et suppléants et les conseillères et conseillers jugés nécessaires. Les pouvoirs (nom complet tel qu'il apparaît sur le passeport et titre) de ces personnes doivent émaner soit de la ou du chef de l'État ou de gouvernement, soit de la ou du ministre des affaires étrangères. Les États Membres n'ayant pas présenté leurs pouvoirs ont été instamment priés d'en envoyer le plus tôt possible une copie scannée au secrétariat par courrier électronique (unodc-14congress-registration@un.org), et d'en fournir la version papier originale soit en la présentant au personnel du secrétariat au Centre international de conférence de Kyoto, soit en la faisant parvenir au Secrétaire exécutif du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (s/c secrétariat du Congrès, B.P. 500, bureau D0676, 1400 Vienne).

Toutes les personnes participant au Congrès doivent être inscrites sur la plateforme de l'Organisation des Nations Unies prévue à cet effet (Indico). Des informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_2.html.

Participation en présentiel

Il est vivement conseillé aux personnes participant sur place au Congrès de consulter régulièrement le site Web sur lequel sont publiées à leur intention les informations relatives à la COVID-19 (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/covid-19.html>).

Compte tenu de la situation relative à la COVID-19 dans le monde entier, le nombre de personnes physiquement présentes au Centre international de conférence de Kyoto sera limité et des badges non nominatifs seront fournis pour leur permettre d'y accéder. Seules seront autorisées à accéder au Centre de conférence les personnes munies, pour le jour même/la séance prévue, d'un badge donnant accès à la salle des plénières (Plenary Hall) ou à la salle des Comités (Committees Hall). Les badges non nominatifs pourront être retirés dans le nouveau Hall (New Hall), au bureau de retrait des badges préimprimés (voir ci-dessous). Ces badges seront remis au point focal (habilité par note verbale) désigné pour la délégation correspondante ou la catégorie correspondante de participantes et de participants.

Les délégations sont vivement encouragées à s'abstenir d'échanger les badges non nominatifs pendant les séances et, de préférence, le cas échéant, à procéder à l'échange après la séance.

Toutes les manifestations spéciales et réunions subsidiaires se dérouleront virtuellement – sans présence physique des participantes et participants. Des exceptions peuvent s'appliquer pour un nombre très limité d'orateurs et d'oratrices prenant part au programme de ces manifestations, qui résident au Japon ou sont en mesure de voyager depuis l'étranger selon les spécifications du pays hôte, et qui ne pourraient alors accéder au Centre international de conférence de Kyoto pour participer à la manifestation qu'en présentant une lettre d'accréditation.

Toutes les personnes inscrites pour participer en présentiel seront aussi automatiquement inscrites comme *observateurs/observatrices en ligne* et recevront un lien personnalisé leur permettant d'accéder à la plateforme consacrée aux manifestations du Congrès.

Dans le cadre des mesures de sécurité, toutes les personnes participant sur place devront présenter la confirmation de leur inscription ainsi que leur passeport à l'entrée du Centre international de conférence de Kyoto, avant de se rendre à la zone d'inscription pour y retirer leur badge d'accès au Congrès.

En présentant leur badge lors de leur première entrée au Centre international de conférence de Kyoto, les personnes participantes doivent déclarer être en possession d'un test négatif pour la COVID-19 (PCR ou test antigène) réalisé moins de 72 heures auparavant.

Le badge doit être porté en permanence de façon visible sur le lieu du Congrès. Toutes les personnes ainsi que leurs sacs et bagages feront l'objet d'un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre de conférence.

Le retrait des badges préimprimés a commencé le mardi 2 mars 2021 à 9 heures et le bureau d'inscription est ouvert jusqu'à 18 heures. Le bureau sera ensuite ouvert aux dates et horaires suivants :

du 9 au 11 mars 2021 : 8 heures-17 heures.

Les personnes participant au Congrès sont invitées à retirer leur badge le plus tôt possible. Les États Membres peuvent organiser un retrait groupé en indiquant dans une note verbale le nom de la personne chargée de récupérer les badges de leur délégation. Toutes les autres personnes participant au Congrès devront retirer leur badge en personne, en présentant leur passeport ou une autre pièce d'identité officielle portant leur photo, ainsi que la communication officielle attestant de leur participation au Congrès.

Participation en ligne

Toutes les personnes inscrites pourront assister à toutes les séances du Congrès en tant qu'observateurs/observatrices sur la plateforme en ligne prévue pour l'occasion, et pourront prendre la parole dans le cadre des manifestations spéciales et des réunions subsidiaires en levant la main, sans désignation préalable. Les observateurs et observatrices pourront suivre les séances officielles (séances plénières et séances des Comités I et II) dans toutes les langues officielles, mais n'auront pas la possibilité d'y prendre la parole.

Les participantes et participants inscrits et désignés comme « orateurs »/« oratrices » pour les séances plénières et/ou les séances des Comités auront la possibilité technique de demander la parole et d'intervenir au cours de ces séances.

Liste provisoire des orateurs et des oratrices du débat de haut niveau

La liste provisoire des orateurs et des oratrices a été établie par tirage au sort lors d'une réunion intersessions que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenue à Vienne le 17 février 2021. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Zsóka Williams (courriel : zsoka.williams@un.org, avec copie à unodc-14congress-registration@un.org).

Les déclarations des États Membres lors du débat de haut niveau seront limitées à une par État et ne devront pas excéder trois minutes chacune (environ 300 mots).

Les déclarations vidéo préenregistrées pour le débat de haut niveau (soumises aux mêmes restrictions de temps), ainsi que le texte correspondant, devaient être envoyées au secrétariat (unov-conference.statements@un.org) le 26 février 2021 au plus tard. Les membres de délégation participant en présentiel ou via la plateforme en ligne sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat (unov-conference.statements@un.org).

Toutes les déclarations faites au cours du débat de haut niveau seront mises à disposition sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements-high-level-segment.html>), à moins que (la délégation de) l'État Membre concerné ne demande au secrétariat qu'il en aille autrement.

Orateurs et oratrices des séances plénières et des séances des Comités

Les orateurs et oratrices peuvent s'inscrire à l'avance pour des créneaux d'intervention lors des **séances plénières du débat ordinaire** en faisant connaître au secrétariat (unodc-14congress-registration@un.org) leur nom, leur titre et le pays ou l'organisation qu'ils représentent, ainsi que le point de l'ordre du jour au titre duquel ils souhaitent intervenir devant le Congrès.

Aucune inscription préalable n'étant prévue pour les séances des **Comités I et II**, les orateurs et oratrices sont priés de bien vouloir indiquer leur intention de prendre la parole pendant les réunions desdits comités.

La coordination des déclarations faites par des organisations non gouvernementales est assurée par l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale (courriel : info@crimealliance.org).

Les membres de délégation sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat (unov-conference.statements@un.org).

Langues et documentation

Les six langues officielles du quatorzième Congrès sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les interventions prononcées dans une des langues du Congrès lors des séances plénières ou des séances des Comités I et II seront interprétées dans les autres langues.

Dans les salles de réunion dotées d'équipements pour l'interprétation simultanée, chacun des sièges sera équipé d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les personnes participant au Congrès sont priées de laisser ces appareils en place afin qu'on puisse les vérifier et, le cas échéant, les recharger pour la séance suivante.

Le secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter son impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les documents d'**avant-session** ont été publiés sous forme électronique et sont disponibles sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/documents.html>). L'ONU DC a établi des documents destinés à faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire du Congrès, ainsi que des documents d'information pour les ateliers. Le Congrès sera également saisi d'autres documents, notamment le guide de discussion, les rapports des réunions préparatoires régionales et un document de travail établi par le secrétariat sur la prévention du crime et la justice pénale face à la pandémie de COVID-19. Les personnes participant en présentiel sont donc priées de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires aux réunions.

Les documents de session seront également disponibles sur le site Web du Congrès. Chaque délégation participant en présentiel recevra un jeu complet (un seul) des **documents de session**, dans la langue de son choix. Le comptoir central de distribution des documents sera situé près de l'entrée de la salle des plénières (Plenary Hall). Chaque délégation y disposera d'un casier individuel dans lequel seront placés tous les documents publiés pendant le Congrès.

Les déclarations nationales et les notes d'information établies par les États participants seront publiées, dans la langue dans laquelle elles auront été soumises, sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements.html>).

Informations à l'intention des médias

Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le quatorzième Congrès, y compris un centre de presse et une salle de conférence de presse. Des services d'interprétation depuis et vers l'anglais et le japonais seront également disponibles dans le cadre d'une conférence de presse organisée le jour de l'ouverture du Congrès.

Les représentantes et représentants des médias qui souhaiteraient couvrir le quatorzième Congrès devront s'être inscrits sur la plateforme Indico le 24 février 2021 au plus tard. Des informations concernant l'inscription sont également disponibles sur le site Web du Congrès : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_press-media.html.

Les représentantes et représentants des médias dûment accrédités recevront une carte de presse spéciale qui leur donnera accès aux réunions, aux réunions subsidiaires et à l'espace de travail consacré à la presse. Ces cartes de presse seront délivrées sur place.

Plateforme en ligne du Congrès

Lien vers la plateforme : <https://inevent.com/fr/UNODC/CrimeCongressUN/hotsite.php>.

Lien vers le GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME :
<https://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CCPCJ/how-to-guides-congress-platform.html>.

Diffusion en direct sur le Web

Les séances plénières et les séances des Comités I et II seront retransmises sur Internet et accessibles depuis le site Web suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/webcast.html>.

Comité exécutif national du Congrès de Kyoto

En tant qu'hôte du quatorzième Congrès, le Gouvernement japonais a établi un Comité exécutif national du Congrès de Kyoto, présidé par le Vice-Ministre de la justice et composé de représentantes et de représentants du Ministère de la justice, du Ministère des affaires étrangères et de la Police nationale.

Services disponibles sur place

Restaurants

Des services payants de restauration et de cafétéria seront disponibles dans le bâtiment principal. Veuillez prendre connaissance des consignes spécifiques pour l'utilisation des installations de restauration du Centre international de conférence de Kyoto figurant à l'annexe des consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (https://www.unodc.org/documents/commissions/Congress/covid-19_info/3_March_2021_CONGRESS_COVID-19_Guidelines_for_in-person_participants.pdf).

Services médicaux/premiers secours

Un poste de premiers secours est situé dans le bâtiment principal.

Si des symptômes et des circonstances tels que fièvre, toux, perte de l'odorat ou du goût indiquent qu'elles peuvent être considérées comme des cas suspects de COVID-19, les personnes concernées sont priées de contacter le personnel médical (infirmier ou paramédical) en poste dans chaque salle de conférence.

Services bancaires

Un distributeur automatique de billets sera disponible au niveau du parking adjacent au nouveau Hall (New Hall).

Centre d'affaires

Un centre d'affaires proposant des services payants sera disponible dans le bâtiment principal.

Comptoir d'information

Un comptoir d'information, dont les services seront assurés par du personnel local, sera installé dans le Centre de conférence pour répondre aux questions des membres des délégations.

Salle de méditation

Le Centre de conférence dispose d'une salle de méditation.

Plan du Centre international de conférence de Kyoto

